



INTÉGRER LA CULTURE À LA PRATIQUE SOCIALE : UN PUISSANT LEVIER D'INSERTION

La culture n'est-elle pas une dimension fondamentale de la participation sociale et citoyenne ? Qu'apporte la participation à la vie culturelle dans l'accompagnement social ? Quels types d'actions mettre en place ? Comment dédier des moyens à cette dimension peu développée du travail social ?

Cette fiche vise à développer ces différentes questions et donner des repères aux travailleur-se-s sociaux-ales souhaitant intégrer la dimension de la culture à leur intervention professionnelle.

→ Culture et droits culturels, qu'est-il prévu par la loi ?

La participation à la vie culturelle est reconnue à l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1946. En 2007, la déclaration de Fribourg, en s'appuyant sur différents textes de droits fondamentaux, a consacré la notion de **droits culturels** dans le but d'interpeler les citoyen-ne-s quant à leurs droits ainsi que les institutions quant à leur responsabilité de garantir à toutes et tous le respect de ces droits. Les droits culturels ont été reconnus dans la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) de 2015, invitant notamment les collectivités territoriales à s'en saisir pour transformer leurs politiques culturelles.

En matière de politiques sociales, c'est l'article 140 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions qui pose les principes **d'un accès à la culture en tant que droit auquel chacun-e doit pouvoir accéder**. Cependant ce dernier n'a jamais été suivi de décret d'application ni d'action significative de la part de l'Etat. L'accès à la culture des plus précaires a également été réaffirmé dans la loi égalité citoyenneté de 2016, en introduisant dans la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions « l'accès aux pratiques artistique et sportive et à l'offre culturelle locale » des personnes en situation d'exclusion, ainsi qu'en indiquant que l'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations, **« mettent en place des actions spécifiques pour les personnes en situation d'exclusion »**. Cependant, cette évolution des textes n'a pas non plus été suivie d'actions particulières.

La Fédération des acteurs de la solidarité demande que ces textes de lois se traduisent par une convention de partenariat entre le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de la Culture permettant de **mettre en place des actions et financements concrets au service de la participation à la vie culturelle des personnes les plus précaires**.



→ Qu'est-ce que la culture apporte ?

Paroles de personnes accompagnées par Laurence Kucma, éducatrice spécialisée, AIEM, Metz.

→ Renforcement de l'estime de soi :

« Si on m'avait dit que je passerai un jour une audition et chanterai dans une chorale ! Finalement, je ne suis pas si nulle que ça, je ne suis pas une merde comme me disait mon ex-mari... »

→ Reconstruction de l'identité :

« J'ai fait du théâtre pendant 6 mois, on était une cinquantaine, tous pareils, à faire tous la même chose pendant les répétitions. Personne ne me regardait bizarrement comme quand je fais la manche... et à la fin des spectacles, on nous applaudissait ! On a même été dans le journal ! »

→ Une meilleure motivation dans son projet personnel :

« A part fumer et regarder la télé, j'avais envie de rien, tout me décourageait... j'allais même plus à la boîte aux lettres ! Un jour, l'éducatrice m'a proposé une visite au Centre Pompidou, j'ai répondu peut-être. Et puis elle a sonné à ma porte, j'ai fait l'effort de m'habiller... C'était génial ça m'a reboostée ! Depuis je ne loupe aucune sortie et j'ai repris mes démarches. »

→ Amélioration de la relation entre travailleur-se social-e et personne accompagnée :

« Depuis que je monte sur scène avec mon éducatrice, je ne la vois plus pareil que derrière un bureau. Avant je me sentais infantilisée, inférieure à elle... mais pas du tout ! Je retiens mieux mes répliques qu'elle (sourire). Maintenant on travaille mieux ensemble, je ne loupe plus de rendez-vous. »

→ Sortie de l'isolement :

« Ça me fait du bien de sortir, de rencontrer d'autres personnes, de voir d'autres choses... plutôt que de rester chez moi à tourner en rond avec mes problèmes ! »

→ Réponse à certains besoins spécifiques :

« Depuis que je fais de la peinture, ça me libère ça me fait du bien... je n'ai plus besoin de mon médicament le soir »



→ Les grands principes d'une action réussie

1 « Aller vers » :

Les publics en difficulté ont peu accès à l'offre culturelle. Cette limite d'accès n'est pas uniquement due à des questions financières, mais également à des questions de perception : crainte de l'inconnu, de ne pas comprendre, du regard et du jugement de l'autre, de ne pas être à sa place, d'un nouvel échec... La première étape est donc d'aller vers ces personnes pour qu'elles se sentent légitimes à aller vers la vie culturelle.

Comme l'indique le *Guide de la médiation culturelle dans le champ social* publié par Tous bénévoles en partenariat avec Cultures du Cœur, « la médiation permet de faire le lien entre deux univers (...), [elle] invente des dispositifs de délibération autour des œuvres ; [elle] met en jeu la parole de chacun ; [elle] suscite une expérience collective autour de thèmes variés ». Il ne s'agit pas de s'inscrire dans un rapport de sachant à apprenant mais bien dans une posture de partage et d'échange. Cette posture permet de dépasser la peur de la non-compréhension, les représentations face à la culture et d'envisager leur déconstruction. Concrètement, elle passe par l'échange sur les obstacles rencontrés par le public pour élaborer son propre rapport à l'œuvre ou à la création.



→ Exemple d'aller vers à travers la médiation culturelle :

L'Association d'Information et d'Entraide Mosellane et le Centre dramatique national de Thionville-Lorraine explorent des chemins possibles pour aller vers la culture de l'autre :

- **Accueil du/de la médiateur-riche culturel-le au sein de la structure sociale :** présentation de la programmation, de l'intention des metteur-euse-s en scène et des thèmes abordés dans leur pièce, recueil des impressions des personnes et réponses aux questions suscitées...
- **L'envers du décor :** accueillie à son tour au sein du théâtre, la structure sociale explore le plateau, la machinerie, les coulisses et les métiers de la technique.
- **Répétition ouverte :** lieu de création, le théâtre ouvre ses portes afin de présenter les spectacles en cours d'élaboration.
- **Atelier de pratique :** découverte d'une démarche artistique avec des metteur-euse-s en scène, comédien-ne-s, chorégraphes/danseur-euse-s, compositeur-riche-s/musicien-ne-s... en résidence.
- **Spectacle :** ouverture du rideau.
- **Après spectacle :** échanges avec les artistes à l'issue des représentations.

Pour les personnes en situation de handicap (déficience visuelle et auditive), le théâtre propose des représentations organisées en Langue des Signes Française, en audiodescription et accompagnées par des souffleurs d'images.

2 Favoriser la participation des personnes en les rendant actrices :



→ Elaborer des projets fondés sur les envies des personnes :

- **Favoriser leur expression** en termes de désirs et d'attentes. Une pièce de théâtre ? Un ballet classique ? Un concert hard rock ? Une séance de ciné ? L'important est que cela ait du sens pour les personnes concernées... pas forcément pour vous ! Pour cela, il est important de proposer divers espaces d'expression, collectifs et individuels : le Conseil de Vie Sociale, un café culture une fois par semaine, un conseil régional des personnes accueillies, un « sondage » dans la structure, etc.
- **Faire avec :** nombreux-ses sont les chanteur-se-s, musicien-ne-s, peintres, sportif-ive-s, cuisinier-ère-s, parmi les personnes accueillies. Aussi il ne faut pas hésiter à puiser dans ces talents s'ils sont présents. Valoriser les connaissances et les compétences des personnes c'est favoriser une relation d'égalité avec elles.

→ Les associer tout au long projet :

Co-élaboration – Co-réalisation – Co-évaluation : il est important que les personnes accueillies soient présentes tout au long du processus. Une telle démarche favorisera la participation aux activités et enrichira le contenu du projet. **Il ne faut pas hésiter à réajuster les méthodes et modalités d'action à la suite de l'analyse de certains échecs et succès passés !**

→ Les accompagner du statut de Spectateur·trice à ceux d'Acteur·trice et aussi d'Auteur·riche :

S'il peut être très enrichissant d'aller assister à une représentation culturelle ou sportive en tant que spectateur·trice, la mise en situation permet de renforcer considérablement le pouvoir d'agir des personnes. Faire, agir, créer, permet de mieux s'approprier, comprendre, accueillir, apprécier une pratique artistique et d'inscrire un projet dans la durée. Ces ateliers peuvent être l'occasion d'engager chacun-e dans un processus de création et de reconnaissance de ses propres connaissances et compétences. **En participant à la création d'une œuvre, il s'agit de passer du rôle d'acteur·trice à celui d'auteur·riche, de soi-même, de ses actes, de son expression, de sa propre vie.**



3 Dégager du temps et des moyens :



→ Temps

Un projet culturel ne se monte pas ni ne se met en œuvre tout seul : **il s'agit d'un véritable travail qui mérite qu'on lui consacre du temps**, ce qui reste l'un des principaux freins pour les associations. Pour se donner l'occasion de faire émerger des envies, de monter des partenariats avec les acteurs culturels du territoire, de co-construire un projet avec les personnes, **il est recommandé qu'un-e salarié-e de la structure concerné voit une partie de son temps de travail dédié à l'action culturelle**. Les bénévoles et volontaires en service civique peuvent être également de forts appuis pour mener des actions de qualité. Sans temps de travail dédié, l'action risque d'être bâclée, et les attentes des personnes déçues.

→ Moyens :

Qui dit temps de travail, partenariat avec des artistes, achat de matériel, coûts de déplacements, dit moyens budgétaires... C'est là où le bât blesse : la culture n'est pas intégrée aux actions financées par l'État dans les conventions passées avec les associations, et le ministère de la Culture ne dispose pas d'une ligne dédiée à ce type d'actions. Cependant, il existe des possibilités de financement, notamment de la part des collectivités territoriales et de mécènes privés.

La compétence culturelle a été désignée dans la loi NOTRe comme compétence partagée entre Région, Département et communes : elles sont donc toutes des financeurs potentiels.

Les pouvoirs publics

- **Les départements** peuvent être sollicités au titre de leur rôle de chef de file de l'action sociale et de l'insertion. Vous pouvez trouver ici les coordonnées des représentant-e-s des départements au sein de l'association « Culture et Départements », ou vous adresser à votre interlocuteur-trice habituel-le sur les questions sociales.
- **Les Régions**, même si elles n'en ont pas le monopole, développent de nombreuses initiatives en matière culturelle. Vous pouvez donc vous adresser à elles pour financer vos projets, et être attentif-ves aux appels à projets.
- **Les communes** peuvent être des interlocuteurs pertinents si votre projet s'inscrit dans leur territoire. Pour maximiser vos chances d'être financés, privilégiez la mise en place d'activités en lien avec les structures culturelles soutenues par la commune : théâtres, bibliothèques, associations et compagnies locales, conservatoires, écoles de musique, etc. Il en va de même pour les intercommunalités qui développent des actions culturelles de manière croissante, même si elles ne jouent pas encore un rôle central sur le sujet.

Du côté de l'État, s'il n'existe pas d'appel à projet national spécifiquement dédié aux actions culturelles dans champ social, certaines opportunités existent :

- **Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)** peuvent financer des actions culturelles. Des appels à projets sont publiés régulièrement et peuvent représenter une opportunité pour les acteurs sociaux : l'appel à projets « Culture et lien social », destiné aux acteurs de la politique de la ville et des quartiers populaires, et les appels à projets DRAC/ARS « Culture Santé », pouvant notamment bénéficier au champ médicosocial.
- Même si votre projet ne rentre pas dans les « cases » de l'appel à projet, n'hésitez pas à prendre contact avec la DRAC, notamment du ou de la conseiller-e « publics », qui pourra peut-être vous proposer d'autres possibilités de financement.

NB : pour être financé par la DRAC, il faut généralement être accompagné d'un.e artiste ou d'une structure culturelle.

Autres financements

La Fédération des acteurs de la solidarité peut également vous soutenir dans vos projets, grâce au **FONDS INITIATIVES LOCALES CONTRE L'EXCLUSION (FILE)**, né d'un partenariat avec la Fondation JM Bruneau. Les subventions sont d'un montant maximum de 5000 euros. Cliquez ici pour avoir plus d'informations.

De nombreuses fondations sont également susceptibles de financer des projets culturels. Les repérer et les solliciter peut prendre du temps. Pour commencer vous pouvez jeter un œil à ce recueil de Fondations finançant des projets culturels, réalisé par Opale. Attention : elles ne sont pas toutes en lien avec le secteur social!



→ La gratuité:

On n'y pense pas forcément, mais de nombreuses possibilités de gratuité existent pour accéder à l'offre culturelle. Des structures culturelles proposent la gratuité pour les demandeur-euse-s d'emplois ou allocataires du RSA. Il est aussi possible de monter des conventions avec certains acteurs culturels du territoire pour obtenir des places gratuites pour une représentation de théâtre ou une séance de cinéma par exemple. Dans un certain nombre de départements, le réseau Cultures du Cœur donne accès à de nombreuses places de spectacles, de manifestations culturelles et sportives, de musées, moyennant l'adhésion au réseau. Il est aussi possible de solliciter la gratuité des transports pour permettre aux personnes de se rendre à une manifestation culturelle, sportive, de loisirs : c'est par exemple ce qui a été mis en place à Metz. Si vous vous rendez un peu plus loin, il est également possible de demander une gratuité à la SNCF, qui l'accorde parfois.

4 Travailler en équipe:

→ Valoriser la culture comme outil d'accompagnement social

La supposée moindre importance de la participation à la vie culturelle par rapport à des besoins considérés comme « primaires » peut parfois provoquer des incompréhensions au sein des équipes sociales. **Il est important de bien aborder, en équipe, l'importance de l'action culturelle dans l'accompagnement social global.** Pour cela, il est nécessaire de dépasser le contraste qui peut être perçu entre l'apparence de légèreté d'activité culturelle avec l'urgence quotidienne qui domine les journées des intervenant-e-s sociaux-ales : accès à la santé, au logement, à l'emploi, situation administrative.

Afin de donner de la légitimité à l'action culturelle au sein d'une structure, il est important que:

- L'ensemble de l'équipe soit impliquée dans la démarche, y compris la direction : faire se rencontrer plusieurs logiques professionnelles permet une cohésion d'équipe dans la mobilisation de ce public vers la culture.
- Son impact sur les personnes, l'équipe, l'extérieur, soit valorisé le plus possible au sein de la structure en organisant par exemple un goûter pour présenter le projet, une représentation au sein de la structure de l'œuvre créée, par exemple un bilan de l'action menée, etc.



5 Travailler en réseau:

→ Rencontre entre action culturelle et action sociale:

Apprendre à connaître le maillage culturel d'un territoire est une manière efficace de faire émerger des projets inédits, mutuellement enrichissants et durables. Dans certains territoires, acteur-ric-e-s sociaux-ales et acteur-ric-e-s culturel-le-s se rencontrent régulièrement pour échanger sur enjeux et perspectives communes. Par exemple, depuis 2014 le groupe « Culture-Insertion » du Réseau de Solidarité des Associations Messines (RESAM) met en place des partenariats avec des structures culturelles de la ville et des environs, dont l'objectif est de faciliter la participation des personnes accompagnées par les associations à la vie culturelle de la cité. Des places sont mises à disposition dans le cadre d'un engagement réciproque : l'association assure l'accompagnement et la structure culturelle propose une médiation.

6 Se former

→ Formation à la médiation culturelle:

Mener un projet culturel dans une structure sociale ne s'improvise pas, cela implique une coopération avec des acteurs de ce champ, voire des compétences spécifiques qui doivent pouvoir être apprises dans le cadre de la formation continue et initiale des intervenant-e-s sociaux-ales (tout comme les professionnel-le-s de la culture doivent aussi voir cette dimension renforcée dans leur formation).

Plusieurs acteurs proposent des formations en ce sens, soit de manière localisée, soit au niveau national. Parmi les adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité, **Cultures du Cœur propose une formation certifiante à la médiation culturelle.**



→ Quelques actions inspirantes...

1 Actions simples

- **Installer une petite bibliothèque dans la structure d'accueil.** Vous pouvez récupérer de nombreux livres auprès des structures d'Emmaüs partout en France. Par ailleurs chaque année la Fédération des acteurs de la solidarité met à disposition de ses adhérents un certain nombre de chèques-lire via le ministère de la Culture. Vous pouvez profiter de la Nuit de la lecture (<https://nuitdelalecture.culture.gouv.fr/>) tous les ans en janvier pour organiser une animation spécifique avec une bibliothèque ou une librairie.
- **Proposer aux personnes de partir en vacances:** les personnes en situation de précarité peuvent bénéficier de chèques vacances via la convention de partenariat entre la Fédération des acteurs de la solidarité et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV). Cette aide financière conséquente peut permettre de co-financer leur projet de vacances, qu'elles soient seules, en famille ou en groupe.

Pour en savoir plus rendez-vous sur: <https://www.federationsolidarite.org/champs-d-action/culture/10059-ch%C3%A8ques-vacances-ancv-les-candidatures-sont-ouvertes-2>

- **Proposer des sorties aux personnes accompagnées.** Le réseau Cultures du Cœur (www.culturesducoeur.org) met à disposition des structures sociales des invitations à des manifestations culturelles et sportives. Le site web Place de la Culture (www.placedelaculture.fr) vise à mettre en lien acteurs sociaux et culturels pour leur permettre de se rencontrer et de répondre à leurs besoins et envies mutuelles.

2 Les Fabriques culturelles et citoyennes de Cultures du Cœur:

Les Fabriques culturelles et citoyennes portées par Cultures du Cœur en partenariat avec des structures d'hébergement ont notamment été expérimentées auprès des personnes vivant dans les centres d'hébergement d'Aurore aux Grands Voisins à Paris. Elles développent de nouveaux modes d'accès à la citoyenneté via la culture par la participation. Concrètement:

- Instauration d'un rendez-vous régulier au sein ou à proximité de la résidence des personnes.
- Espace permettant de faire émerger des désirs culturels: sorties, pratiques artistiques, projets.
- Espace d'échange et de délibération autour des spectacles et sorties du groupe.
- Lieu d'expériences culturelles collectives où les participant-e-s peuvent être force de proposition et accompagné-e-s pour mettre en place les initiatives de leur choix: visite de lieu culturel, pratique amateur, rencontre, débats, projection cinéma, etc.
- Les Fabriques s'appuient sur l'engagement de volontaires en service civique.

La clé de la réussite: le temps et la patience pour permettre aux personnes de s'approprier ce temps de rencontre et d'échange.

3 Le festival « De l'art à la rue, de la rue à l'art » en Auvergne-Rhône-Alpes et « C'est pas du Luxe! » de la Fondation Abbé Pierre

La Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes organise tous les deux ans un festival pour présenter des œuvres artistiques créées par des personnes accueillies par des adhérents de la Fédération, en partenariat avec des artistes ou des établissements culturels. C'est la commission culture de la Fédération qui a lancé l'initiative afin d'encourager les associations engagées dans ce type de projets et de donner envie à d'autres de se lancer. Ce festival est soutenu par la DRAC. La dernière édition a eu lieu en septembre 2019.

Tous les deux ans, la Fondation Abbé Pierre organise également un festival intitulé « C'est pas du Luxe! » à dimension nationale, lors duquel sont présentées de nombreuses œuvres créées par des personnes en difficulté sociale et des artistes. La dernière édition a eu lieu en septembre 2018.

4 Les coordinateurs·trices socioculturel·le·s

De nombreuses structures d'hébergement ou d'accompagnement font le choix d'intégrer dans leur équipe un·e coordinateur·trice socio-culturel·le. Ces professionnel·le·s, pleinement intégré·e·s aux équipes sociales ont pour rôle de **coordonner l'équipe autour de projets éducatifs et de manifestations culturelles**, de mettre en œuvre des démarches participatives avec les personnes concernées et d'organiser la mobilisation des moyens notamment via des partenariats. L'association Emmaüs Solidarité a décidé de créer un tel poste dans chacune de ses structures, tant les actions mises en place ont un impact positif sur les personnes et le collectif.

Le centre d'hébergement d'urgence Louvel Tessier à Paris est un exemple de croisement fort entre culture et social. Des espaces tels qu'un auditorium-salle de spectacles ou des espaces d'exposition, mais aussi diverses activités autour des arts plastiques, de l'expression par les débats, du théâtre, d'ateliers ou encore du cinéma permettent aux résidents de s'épanouir autrement. La structure se veut également un véritable lieu culturel et citoyen du 10^e arrondissement de Paris en permettant la mixité sociale au sein du centre et en favorisant les occasions de partage, d'ouverture et d'expression entre résidents et non-résidents.

5 Des acteurs dont la culture est l'axe d'intervention principal

Cultures du Cœur est un réseau national spécialiste et expert de la médiation culturelle dans le champ social qui permet aux personnes en situation de précarité d'accéder aux pratiques culturelles. Cultures du Cœur est **un réseau d'associations territoriales mobilisées** pour faire vivre l'action dans 48 territoires, en France et au Québec. L'association fait en particulier un travail de médiation entre les établissements culturels et les structures du champ social en mettant à disposition des invitations à différentes manifestations culturelles. Elle forme également les intervenant·e·s sociaux et acteurs du monde culturel à la médiation.

Les Petits Débrouillards sont un réseau national d'éducation populaire par la culture scientifique qui agit auprès des enfants et des jeunes par le biais d'animations autour de l'éducation au numérique, à la transition écologique et au vivre ensemble.

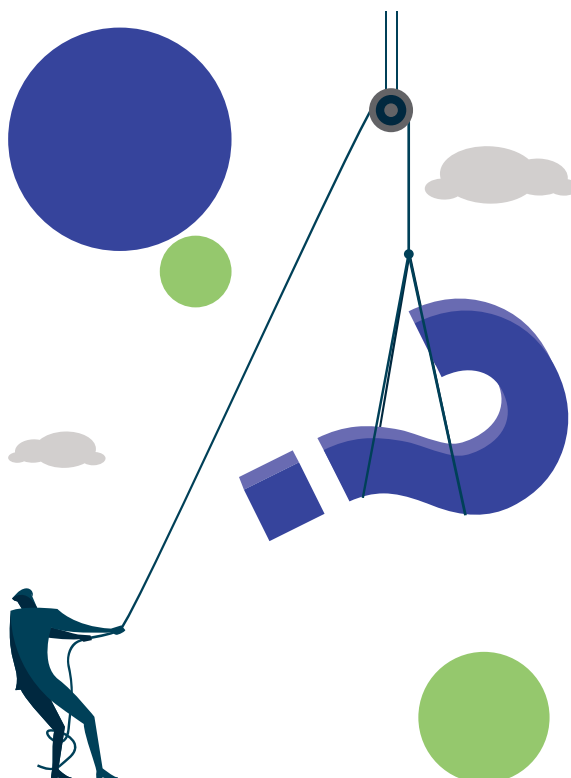
Les Jeux Européens de l'Inclusion sont une semaine de rencontres sportives internationales à laquelle participent des centaines de personnes en situation d'exclusion. S'y déroulent une compétition sportive en foot, volley, natation, fléchettes, tennis de table, jeux de société mais aussi d'autres activités (yoga, arts martiaux, jogging, fitness, danse, etc.) ainsi que des animations culturelles et artistiques et des débats autour de l'inclusion. La prochaine édition aura lieu à Berlin à l'été 2020.

En savoir plus : <https://www.feantsa.org/en/news/2018/10/17/news-save-the-date?bcParent=26>

Un Ballon pour l'Insertion est une association qui organise des séjours de remobilisation, des événements et activités sportives pour agir différemment en faveur de l'insertion.

L'association « La Cloche » vise à informer, former et accompagner des citoyen·ne·s dans la lutte contre la grande exclusion à travers le changement de regard porté sur le monde de la rue ainsi que la création de lien social. Elle encourage les actions collectives telles que « La chorale au clair de la rue » composée de personnes avec ou sans domicile fixe. Elle anime également le Carillon, réseau de solidarité local entre habitants avec et sans domicile et commerçants, qui facilite le quotidien des personnes sans domicile et luttent contre leur isolement grâce à l'engagement citoyen. Le Carillon existe aujourd'hui dans 8 villes de France : Bordeaux, Lille, Lyon, Paris, Nantes, Marseille, Toulouse et Strasbourg.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le Guide de la médiation culturelle dans le champ social (<https://www.programmealphab.org/content/guide-de-la-m%C3%A9diation-culturelle-dans-le-champ-social>) édité par Tous Bénévoles en partenariat avec Cultures du Cœur.





Retrouvez toutes les infos de la Fédération des acteurs de la solidarité sur :

www.federationsolidarite.org

 FederationSolidarite

 FedeSolidarite